

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JÉRÔME

RÈGLEMENT NO 0680-002

**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT
0680-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX
D'AQUEDUC, DRAINAGE, ÉGOUTS PLUVIAL
ET SANITAIRE, PRÉLIMINAIRES DE RUE,
PAVAGE ET PISTE MULTIFONCTIONNELLE
SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD
LAJEUNESSE OUEST ET TRAVAUX
D'ÉGOUT SANITAIRE SUR UNE PARTIE DU
BOULEVARD ROLAND-GODARD, AINSI
QU'UN EMPRUNT DE 4 200 000 \$, TEL QUE
DÉJÀ AMENDÉ**

ATTENDU l'adoption par la résolution CM-8166/12-10-22 du règlement 0680-000 décrétant des travaux d'aqueduc, drainage, égouts pluvial et sanitaire, préliminaires de rue, pavage et piste multifonctionnelle sur une partie du boulevard Lajeunesse Ouest et travaux d'égout sanitaire sur une partie du boulevard Roland-Godard, ainsi qu'un emprunt de 4 200 000 \$;

ATTENDU l'adoption par la résolution CM-9347/14-02-25 du règlement 0680-001 amendant le règlement 0680-000 décrétant des travaux d'aqueduc, drainage, égouts pluvial et sanitaire, préliminaires de rue, pavage et piste multifonctionnelle sur une partie du boulevard Lajeunesse Ouest et travaux d'égout sanitaire sur une partie du boulevard Roland-Godard, ainsi qu'un emprunt de 4 200 000 \$;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé le règlement d'emprunt 0680-000, le 19 novembre 2012;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé le règlement d'emprunt 0680-000, le 7 avril 2014;

ATTENDU QUE le projet a été complété, mais que certains volets du projet ont coûté moins cher et/ou n'ont pas été réalisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés se chiffrent à 2 558 498 \$;

ATTENDU la présentation du projet de règlement, le dépôt dudit projet de règlement et l'avis de motion numéro AM-14875/22-01-18 donné lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 18 janvier 2022;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DÉCRÈTE CE QUI
SUIT:**

ARTICLE 1.- L'article 1, du règlement 0680-000 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 1.- Le conseil est autorisé à exécuter des travaux d'aqueduc, drainage, égouts pluvial et sanitaire, préliminaires de rue, pavage et piste multifonctionnelle sur une partie du boulevard Lajeunesse Ouest et travaux d'égout sanitaire sur une partie du boulevard Roland-Godard, tel qu'il appert au devis estimatif préparé par monsieur Miguel Brazeau, chef de la division de la comptabilité et trésorier adjoint en date du 1^{er} décembre 2021, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « 1.1 ».

ARTICLE 2.- L'article 2, du règlement 0680-000 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 2.- Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 558 498 \$ pour les fins du présent règlement. Pour pourvoir au financement de ce montant, des paiements comptants de 9 013 \$, des paiements de transfert payés comptant de 931 899 \$ ainsi que des paiements de transfert financés à long terme de 425 889 \$ seront appliqués ainsi qu'un emprunt de 1 191 697 \$. En tenant compte des paiements de transferts qui doivent être financés à long terme, l'emprunt total doit se situer à 1 617 586 \$.

ARTICLE 3.- L'article 3, du règlement 0680-000 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 3.- Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 617 586 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4.- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le Maire,

MARC BOURCIER

La Greffière de la Ville,

MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, OMA

/sr

Avis de motion :	18 janvier 2022
Présentation :	18 janvier 2022
Adoption :	***
Approbation :	***
Entrée en vigueur :	***